Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260219-SIVU_DE03_2026-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE PLOMELIN - PLUGUFFAN

MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL

DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Comité du SIVU de PLOMELIN/PLUGUFFAN, légalement convoqué le 05 février 2026, s'est réuni à la Mairie de PLOMELIN sous la Présidence de Madame Edith Le Borgne, Présidente.

Etaient présents :
Liliane BRUNET, Alain DECOURCHELLE, Evelyne GUICHAOUA, Edith LE BORGNE, Dominique LE ROUX, Véronique PLOUHINNEC, Edith PLOUZENNEC, Yvon TROADEC

Etaient absents : Pierre-Yves BIGER, Viviane RAOUL

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 08
Nombre de votants : 08

DE 03-2026 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

En application de l'article 12 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale et conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sans vote doit se tenir, avant le vote du budget, sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci. Cette règle définie pour les communes s'applique également aux E.P.C.I. comprenant au moins une commune de 3500 habitants selon les dispositions de l'article L5211-36 du C.G.C.T.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière du SIVU.

La note adressée aux membres du Comité syndical présente une rétrospective des réalisations de 2025 ainsi que les orientations pour l'exercice 2026.

Le Comité syndical, après avoir débattu des orientations budgétaires 2026 :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026**

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Edith LE BORGNE

S.I.V.U.
29700 PLOMELIN - PLUGUFFAN